Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260709-2607-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de GUINGAMP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-07

DECISIONS DU MAIRE

Objet : Acquisitions

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les domaines de compétence pouvant être délégués par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°26-04-07 du Conseil Municipal de Plouvara confiant à Monsieur le Maire la délégation de prendre au nom de la commune, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dont le montant est inférieur à 1 000 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a procédé à l'acquisition auprès de Brico Dépôt des équipements suivants :

- Aspirateur pour l'atelier technique : 107.50 € HT

- Deux ventilateurs pour l'école publique : 74.84 € HT

Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS